

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
S I V M SERRE CHEVALIER

Département
des Hautes Alpes
Arrondissement de
BRIANCON

L'an Deux Mille Vingt-deux, le 22 mars
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie REY
Le Conseil Syndical, convoqué le 15/03/2022
s'est réuni en Mairie de SAINT CHAFFREY
Etaient présents :

Pour SAINT CHAFFREY :

Madame Corinne CHANFRAY, Vice-Présidente, votante
Monsieur Nicolas GALLIANO, titulaire, votant
Madame Martine ALYRE, suppléante, votante
Monsieur Philippe MAURIN, suppléant, votant

Pour LA SALLE LES ALPES :

Monsieur Emeric SALLE, Vice-Président, votant
Monsieur Jean-Michel DELABANO, titulaire, votant
Monsieur Gilles PERLI, suppléant, votant

Pour LE MONETIER LES BAINS :

Monsieur Jean-Marie REY, Président
Monsieur Jean-Michel BRUNET, titulaire votant
Madame Gabrielle GUIBERT, suppléante, votante

Nbre de titulaires en exercice : 12
Nbre de membres présents : 10
Nbre de membres ayant pris
part au vote : 10

Monsieur Jean-Michel BRUNET est Secrétaire de séance

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que conformément aux instructions de la comptabilité publique et au vu des balances certifiées par le Comptable, il doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Considérant :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 41 938,44 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 1 416 247,75 €
Le besoin de financement de la section d'investissement est par conséquent de : 41 938,44 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution Exercice 2021	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Résultat cumulé	Affectation à la couverture du besoin de financement section investissement (article 1068)	Affectation à la couverture du besoin de financement section investissement art.002 ou 001)
I	21 293,82€	--	-63 232,26€	-41 938,44€	+0,00€	-41 938,44€	--	-41 938,44€
F	936 655,67€	--	479 592,08€	1 416 247,75€	--	--	41 938,44€	1 374 309,31€

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de

fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :
-compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 41 938,44 €
-ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté : 1 374 309,31 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Jean-Marie REY
Président du SIVM

